

Harmonisation des registres

Communiqué 05-2013

Etrangers – Codification des permis de séjour

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous informer qu'à partir du 1^{er} décembre 2013, un code eCH006 (élément surligné en orange dans le fichier PDF ci-joint) est disponible sur les copies des permis de séjour transmis par le SPoMi. Ce code doit vous permettre d'enregistrer correctement le permis de séjour délivré par le SPoMi et d'être ainsi en conformité avec les exigences de l'OFS. Le fichier Excel qui est annexé contient leur signification.

S'il vous est impossible d'enregistrer les permis de séjour avec le détail indiqué par le code eCH006, nous vous prions de prendre contact immédiatement avec votre fournisseur afin d'en permettre la saisie.

Sauf action spéciale de l'office fédéral des migrations (ODM) ou de l'office fédéral de la statistique (OFS), la mise à jour des permis de séjour pour les étrangers déjà inscrits dans votre registre des habitants se fera de manière progressive lors de leur renouvellement et/ou remplacement.

Avec mes meilleures salutations

Yolande Flury, Chargé de tâche Harmonisation des registres

Yolande.flury@fr.ch , T +41 26 305 15 XX,

Service de la population et des migrants SPoMi

Amt für Bevölkerung und Migration BMA

Harmonisation des registres

Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot

<http://admin.fr.ch/harmpers>

Direction de la sécurité et de la justice **DSJ**

Sicherheits- und Justizdirektion **SJD**

ETAT DE FRIBOURG

STAAT FREIBURG